



Envoi au contrôle de légalité le : 15 octobre 2022

Publication électronique le : 15 octobre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Philippe FAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Jean-Marc TELLIER, M. Ludovic LOQUET, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. François LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Etienne PERIN, Mme Maité MULOT-FRISCOURT, M. Alexandre MALFAIT.

Assistant également sans voix délibérative : Mme Emmanuelle LEVEUGLE

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT

**DÉPLACEMENT DE MADAME HINGREZ-CEREDA AU FORUM FRANCE -
ROYAUME-UNI DES MAIRES ET DES ÉLUS LOCAUX LES 24 ET 25 OCTOBRE
2022 À NANCY**

(N°2022-321)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3123-19 et R.3123-20 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment, son article 46 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion en date du 05/09/2022 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

De donner mandat spécial à Madame Mireille HINGREZ-CEREDA, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil départemental en charge des Enjeux maritimes et métropolitains du Littoral, de la Pêche, du Port départemental d'Étaples, des Relations Européennes et transfrontalières, de la Politique de la ville, pour représenter le Département du Pas-de-Calais, du 24 au 25 octobre 2022, au Forum France - Royaume-Uni des maires et des élus locaux de l'AFCCRE à NANCY, dans les conditions reprises au rapport joint à la présente délibération

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 27 septembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Partenariats et Ingénierie
Mission Coopération Européenne et Internationale

RAPPORT N°2

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2022

DÉPLACEMENT DE MADAME HINGREZ-CEREDA AU FORUM FRANCE - ROYAUME-UNI DES MAIRES ET DES ÉLUS LOCAUX LES 24 ET 25 OCTOBRE 2022 À NANCY

Conformément à l'article 46 du règlement intérieur du Conseil départemental, portant sur les mandats spéciaux des Conseillers départementaux, « la délibération doit alors fixer l'objet, le lieu et la durée de la mission, le nom du bénéficiaire ainsi que l'étendue éventuelle des pouvoirs de l'intéressé et ce, dans l'intérêt général des affaires de la collectivité ».

Le rapport a pour objet d'étudier le déplacement de Madame Mireille HINGREZ-CEREDA au Forum France – Royaume-Uni des maires et des élus locaux organisé par l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE), à Nancy.

Ce déplacement est prévu du 24 au 25 octobre 2022.

L'AFCCRE représente, à l'échelle nationale, les intérêts des collectivités territoriales en lien avec les sujets européens et de coopération transfrontalière. Le forum franco-britannique qui sera organisé a pour objectif de faciliter et de resserrer les liens entre collectivités françaises et britanniques dans le contexte post-brexit et constitue une opportunité pour le Département du Pas-de-Calais de mettre en avant et d'approfondir ses liens avec le Comté du Kent, que ce soit de façon bilatérale ou dans le cadre du Comité du Détroit.

En tant que Vice-Présidente en charge notamment des enjeux maritimes et métropolitains du Littoral et des relations européennes et transfrontalières, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA représente le Conseil départemental dans le cadre des échanges avec le Comté du Kent.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, conformément à l'article L.3123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, de donner mandat spécial à Madame Mireille HINGREZ-CEREDA, Vice-Présidente du Conseil départemental, pour représenter le Département du Pas-de-Calais, du 24 au 25 octobre 2022, au Forum France – Royaume-Uni des maires et des élus locaux de l'AFCCRE à Nancy.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY